

STRUCTURE ORGANIQUE DE L'ADMINISTRATION CENTRALESOMMAIRE DES CHANGEMENTS AUX PLANS  
DES STRUCTURES ET DES RESPONSABILITÉS

Certains des changements mentionnés ci-après nécessiteront l'approbation du Conseil du Trésor.

1) CHANGEMENTS À APPORTER PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE 1990-1991

La date cible de mise en application pour la présente année financière est le mardi 4 septembre 1990. Des organigrammes reflétant ces changements seront distribués auparavant.

Secteurs des États-Unis (UGB/UFB/URB)

- Le nombre des SMA responsables de la gestion des relations avec les États-Unis sera réduit à deux pendant la présente année financière.
- La Direction générale de la gestion du libre-échange (UFD) deviendra une direction responsable de la liaison fédérale-provinciale et de la liaison avec le secteur privé pour l'ALE, et aussi de la coordination du libre-échange. La direction relèvera en droite ligne du SMA.
- On éliminera le poste de DG de la Direction générale des relations avec les États-Unis (URD). Les responsabilités du DG seront déléguées aux directeurs des directions existantes, qui relèveront en droite ligne du SMA (URB).

Autres secteurs géographiques (RGB/PGB/GGB et LGB)

Le concept de la "responsabilité par pays" sera étudié plus à fond. D'autres structures organiques seront aussi examinées. Cette revue comprendra un examen des responsabilités et de la taille des directions, du champ des responsabilités exercées par les gestionnaires à tous les paliers, ainsi que du nombre de paliers de gestion. Aucun autre changement ne sera apporté à l'organisation de ces quatre secteurs d'ici là. Une décision finale sera prise au plus tard en janvier 1991, en vue de la mise en oeuvre à l'été 1991.

Secteur des affaires politiques et de la sécurité internationale (IFB)

- On fusionnera les petits services d'IFX (Sommet et Affaires francophones) et d'IMC (Commonwealth) en une seule direction.